

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2021

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Adstock tenue le mercredi 31 mars 2021 à 21h45 par visioconférence, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne et messieurs les conseillers Pierre Quirion, Nelson Turgeon, Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence du conseiller Sylvain Jacques.

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Tenue à huis clos de la présente séance;
3. Annexion d'une partie du territoire de la Ville de Thetford Mines : position du conseil municipal sur le partage de l'actif et du passif;
4. Équipements pour le nettoyage des rues : autorisation de dépense;
5. Accès Internet pour le chalet des loisirs de Sainte-Anne-du-Lac : autorisation de dépense;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

21-03-102 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-03-103 TENUE À HUIS CLOS DE LA PRÉSENTE SÉANCE

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 2 avril 2021;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, vu que la Municipalité d'Adstock est située en zone orange et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion

Et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**21-03-104 ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE THETFORD MINES :
POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PARTAGE DE L'ACTIF ET DU PASSIF**

ATTENDU la demande d'annexion des citoyens du lac à la Truite du secteur de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU que le 9 avril 2018, la Municipalité a adopté le règlement numéro 225-18 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU le cheminement du dossier auprès de la commission municipale et du rapport d'audience publique qui a été produit dans le cadre de la demande d'annexion;

ATTENDU la lettre reçue du sous-ministre datée du 9 mars 2021;

ATTENDU que certains dossiers sont toujours en suspens dû au présent contexte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu de signifier au sous-ministre que le conseil municipal est disposé à négocier un accord sur le partage de l'actif ou du passif le cas échéant, à s'entendre sur les éléments en suspens et de faire appel si nécessaire à un conciliateur pour conclure de tels accords.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-03-105 ÉQUIPEMENTS POUR LE NETTOYAGE DES RUES : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU la fin de vie utile du balai motorisé de marque Johnston;

ATTENDU les besoins de la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU les offres de prix reçues;

ATTENDU les recommandations du directeur des travaux publics et de l'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu de procéder à l'achat d'un balai ramasseur avec brosse latérale RPHB32-09-02 d'Eddynet au montant de 48 635,46 \$ taxes incluses qui sera utilisé sur le chargeur sur roues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**21-03-106 ACCÈS INTERNET POUR LE CHALET DES LOISIRS DE SAINTE-ANNE-DU-LAC :
AUTORISATION DE DÉPENSE**

ATTENDU la demande des usagers du chalet des loisirs de Ste-Anne-du-Lac;

ATTENDU le besoin de munir ce bâtiment municipal d'un accès à internet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu de raccorder le chalet des loisirs de Ste-Anne-du-Lac à un service internet et d'affecter la dépense en fonction de l'aide financière reçue dans le cadre de la Covid.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné le contexte de la crise sanitaire et de l'absence d'interaction avec les citoyens, monsieur le Maire fera un compte rendu détaillé de la séance du conseil sur les médias sociaux et répondra aux questions des citoyens directement en ligne.

21-03-107

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,
Et résolu de lever la séance à 21h50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et secrétaire-
trésorière,

Pascal Binet

Julie Lemelin